

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL COMPTE RENDU DU 30/10/2019

PRESENTS : MARTIN / HAREL / PORTELLO / DELBOS / FEUILLE / FOURAN / SOULAGE

ABSENTS REPRESENTES : DOAT par FEUILLE, PERROT par MARTIN

ABSENTS : GRELLETY

SECRETAIRE : Céline DELBOS

Date de convocation du Conseil Municipal : 23/10/2019

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu du conseil municipal du 02/10/2019.
Il est adopté à l'unanimité.

PARTICIPATION CITOYENNE

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que lors de la séance du 02/10/2019, le Major PRADIER avait présenté la démarche de la « Participation Citoyenne ». Le Major avait rappelé l'origine de cette démarche qui se nommait avant « Voisin vigilant » et avait précisé que Monsieur le Préfet souhaitait augmenter les engagements des communes dans cette démarche de « Participation Citoyenne » afin de faire diminuer les cambriolages, les atteintes aux personnes vulnérables et les atteintes aux biens.

Le Major avait expliqué, au conseil municipal, que pour engager cette démarche, il faut :

- trouver des référents dans le village qui assureront un relais entre la mairie et la gendarmerie,
- informer la population (journal communal – réunion publique),
- signer un protocole entre la Sous-Préfecture, la Gendarmerie et la Mairie,
- poser des panneaux (facultatif).

Après ce rappel général et après un débat constructif, Monsieur le Maire indique que la décision de s'engager dans la démarche « Participation citoyenne » est ajournée. Il ajoute que nous allons procéder prioritairement à la recherche de référents avant de s'engager.

Délibération 2019-10/28

SMDE 24 : MODIFICATION DES STATUTS

Monsieur le Maire fait part aux Membres du Conseil Municipal du souhait du SMDE, exprimé par délibération en date du 26/09/2019, de modifier ses statuts.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la suite favorable donnée à cette demande de modification des Statuts par le Comité Syndical du SMDE lors de sa réunion du 26/09/2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accepter la modification des statuts du SMDE et approuve le projet des statuts du SMDE ainsi modifiés.

Délibération 2019-10/29

SMDE 24 : TRANSFERT COMPETENCES EAU ET ASSAINISSEMENT COLLECTIF DE LA COMMUNE DE CAMPAGNE AU SMDE24

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal les éléments suivants :

- Par délibération en date du 1^{er} mars 2019, la commune de CAMPAGNE sollicite le transfert de la compétence Eau (bloc 6.32) au SMDE 24 ;
- Par délibération en date du 1^{er} mars 2019, la commune de CAMPAGNE sollicite le transfert de la compétence Assainissement collectif (bloc 6.41) au SMDE 24 ;
- Le comité syndical du SMDE 24, lors de sa réunion du 26/09/2019 a donné une suite favorable à cette demande d'adhésion.

Conformément aux statuts du SMDE 24, il convient de soumettre à l'acceptation de chaque commune adhérente au SMDE 24, le transfert des compétences de cette commune au SMDE 24.

Monsieur le Maire propose de les accepter.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Décide d'accepter le transfert de la compétence optionnelle « Eau » (bloc 6.32) au SMDE 24, à compter du 01/01/2020 de la commune de CAMPAGNE,
- Décide d'accepter le transfert de la compétence optionnelle « Assainissement collectif » (bloc 6.41) au SMDE 24, à compter du 01/01/2020 de la commune de CAMPAGNE.

Délibération 2019-10/30

ODYSSEE : CONTRAT DE MAINTENANCE LOGICIELLE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le contrat de maintenance des logiciels informatiques, assuré par ODYSSEE INFORMATIQUE domicilié ZI La Rivière Rue de l'Industrie 19360 Malemort sur Corrèze, prendra fin au 31/12/2019.

Il donne lecture du nouveau contrat de maintenance qui prendra effet au 01/01/2020 pour se terminer au 31/12/2022.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- donne un avis favorable au renouvellement du contrat,
- autorise Monsieur le Maire à signer le contrat.

ASAI : CONVENTION POUR LE RESEAU INCENDIE

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que cette délibération n'avait pas pu être prise lors du conseil municipal du 02/10/2019 à cause de la convention qui devait être revue par l'ASAI.

Il ajoute que la convention a été relue et amendée par toutes les parties concernées et sera proposée courant novembre pour la signature.

SMD3 : POINTS COLLECTIFS DE DECHETS

Dans le cadre de cette modification structurelle de ramassage des déchets, Monsieur le Maire fait part au conseil municipal que plusieurs conseillers et le SMD3 recherchent les lieux les plus adaptés pour créer ces points collectifs des déchets. A ce jour rien n'est encore évident.

ECOLE : VOYAGE SCOLAIRE A LA MONTAGNE

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que la réalisation de ce voyage scolaire sera abordée lors du conseil d'école du 07/11/19.

PERSONNEL COMMUNAL

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal que l'agent technique a repris ses fonctions à mi-temps thérapeutique à compter du 21/10/2019 pour une période de 3 mois.

PREPARATION DU 11 NOVEMBRE

Monsieur le Maire indique qu'à compter de cette année, la cérémonie du 11 novembre sera célébrée à 11 h à Lanquais et à 11 h 30 à Varennes suivi d'un vin d'honneur à la salle des fêtes de Varennes.

Ce nouvel horaire sera maintenu tous les ans. Celui du 08 mai reste inchangé.

QUESTIONS DIVERSES

Néant

Fin de la réunion à 23 h 35